



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110887

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/11/2024 13H58 C:025094 I:39591
V/REF : 969105
V/Email reçu le Jeudi 07/11/2024 a 13H58

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01101
IMMEUBLE : PRISSINIAC 1 -1101
LOT. PRISSINIAC 1
L'adresse a compléter
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 21 Novembre 2024

Référence Marché: M_231060001-1

LOCALISATION : ALLEE N97 PRISSINIAC - LOGEMENT DE MME COCHET AU RDC - TEL:*06 62789460*
OU *06 69941571*

MOTIF : INTERVENIR POUR WC SITUEES AU RDC DU PAVILLON SONT BOUCHES (PROBLEME
RECURRENT)

Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 07/11/2024 A 20H15 :
OCCUPANT S'EST ABSENTE DU LOGEMENT MALGRE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

LE 14/11 A 10H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME COCHET AU RDC
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU WC PAR LE TABOURET DEVANT L'ENTREE DU
BATIMENT
CURAGE DU RESEU EAU VANNE SUR 20 METRES LINEAIRES
- OBSTRUE PAR UNE GRANDE QUANTITE DE TARTRE, TERRE
ENELVEMENT DES DECHETS ET MISE EN SAC
CURAGE DU TABOURET A PLUSIEURS REPRISES

CONTROLE DE L'ECOULEMENT A PARTIR DU LOGEMENT
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/11/24 a 14H39 Mme A. DURAND JUILLARD
MP LCOMPTER Email envoyé le 08/11/24 a 08H14 Mme A. DURAND JUILLARD
MP LCOMPTER Email envoyé le 08/11/24 a 08H14 Mme C. GIROND



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110887

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	CU0001-H(s)curage>1er tampon collect. Jr	2	180,03	315,05
3,75	CU0001-H(s)curage>1er tampon col 14/11	4	180,03	675,11
TOTAL H.T.				990,16
T.V.A. a 10,00%				99,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1089,17</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 969105 du 07/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE TREVOUX

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVOUX

Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME COCHET Carole

97 RUE DE PRISSINIAC

01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Référence de la Demande

N°: 787 409 du 07/11/2024

THCCOLPP Tvx hors contra Colonnes eu ev Partie privat.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 231060001-1

Téléphone : 06.62.78.94.60 / 06.69.94.15.71

01101-00001-00002-00001 H / Type 4

Etage : RDC

Date entrée: 01/12/1996

Délai

Date limite exécution : 22/11/2024

Observations

bc validé par Colette GIROND

tel locataire : 06-69-94-15-71

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) WC situés au RDC du pavillon sont bouchés. (pb récurrent). Moyens mis en oeuvre = débouchage par regard extérieur (pas son gendre plombier) => sans effet Utilisation régulière de DESTOP Merci de nous adresser un CR détaillé.	1,00	180,04	180,04	18,00	198,04
				Total H.T.	180,04
				Total TVA	18,00
				Total TTC	198,04

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



Bon de Commande

N° : 969105 du 07/11/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 07/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **97 RUE DE PRISSINIAC 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **07/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 969105